

# FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Fax : 04 91 91 96 89

Email : [ffjp.siege@petanque.fr](mailto:ffjp.siege@petanque.fr)



**COMITE**

**DIRECTEUR**

Réunion des 4 et 5 juin 2011

*(Cette réunion s'est tenue à Marseille le samedi 4 juin de 08h30 à 18h00 et le dimanche 5 juin de 09h00 à 12h00)*

**Etaient présents :** M. **CANTARUTTI**, Président de la F.F.P.J.P.  
MM. **CANTARELLI, CARBONNIER, CHARPENTIER, COMBES, COSTE, DESBOIS, DESMULIE, DUBOIS, IANNARELLI, JUAN, MOREAU, M<sup>lle</sup> PAUGAM, MM. PLACON, POGGI, READ, STIRMEL, M<sup>lle</sup> THEDEVUIDE, M. THERON et M<sup>me</sup> TROUBAT.**

**Absents excusés :** **M. SIGNAIRE**  
Mme **MAILLET** Conseillère Technique Nationale

**Y participaient :** M. **PERONNET** Directeur Technique National  
M. **GRANDE** Directeur Administratif  
M. **DELCHET** Représentant le Conseil des Ligues  
M. **CHEVALIER** Représentant le Conseil des Ligues

## **I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT :**

J'espère que vous avez toutes et tous fait un bon voyage vers Marseille et que cette réunion programmée en plein week-end de l'Ascension ne vous gêne pas particulièrement. Toutefois, nous n'avions pas le choix car une fois de plus, le devoir et la responsabilité que nous ont confiés les Présidents de Comités Départementaux ne doivent pas être traités à la légère. Nous le faisons avec grand plaisir car nous avons la chance de vivre en commun, une passion. Passion qui parfois, peut entraîner des effets de verbe, d'annonces ou de courriels donnant des ordres entre guillemets. Ce genre d'intervention ne me touche pas, ce qui me gêne c'est la situation dans laquelle se mettent ceux qui pratiquent ainsi. Aussi ceux qui font leur règlement en toutes circonstances et pour tout, incompréhension, zèle, arrangement, méconnaissance, laxisme, bêtise, etc... les causes sont aussi multiples et très souvent sans fondement.

Nous sommes un parfait reflet de la société dans laquelle nous vivons.

Les inscriptions tardives aux Championnats de France pour cause d'organisations de qualificatifs trop tardifs sans que ce soit un problème de région donc de conditions atmosphériques, retardent les tirages au sort car nous devons au maximum empêcher la triche et être les garants du respect des règlements.

Certains Comités connaissent des problèmes d'administration. L'Aube tiendra une assemblée générale extraordinaire début juillet suite à une motion de défiance déposée par ses clubs sous l'impulsion d'un ancien président. D'autres Comités sont dans la tourmente, car trop souvent les punis par des commissions de discipline n'acceptent pas leurs sanctions, les excuses sont légion et doivent tout expliquer, surtout les comportements imbéciles. Eh bien non ! Je soutiens tous ces Comités qui luttent contre les canailles qui ne doivent pas gagner.

Nous avons engagé de nouveaux échanges avec L'UNSS et surtout avec l'USEP. Le Directeur est d'accord pour que nous établissions une convention entre nos deux Fédérations, avec Jean Yves, ils doivent se rencontrer très prochainement à Paris et ensuite il y aura une rencontre entre les deux Présidents dont M. SAUTREAU, le Président de l'USEP qui vient d'être élu au comité directeur du CNOSF et à qui j'envoie encore nos félicitations.

Côté finances, Daniel vous a envoyé en fin de semaine dernière les bilans, disponibilités et compte de résultats à fin mai. Il vous en fera le commentaire tout à l'heure avec une situation qui semble conforme à nos prévisions. Nous avons obtenu des félicitations du jury ministériel pour avoir réduit nos fonds dédiés en rapport de la C.O. 2010. Je remercie Daniel READ, Jean Yves PERONNET, Séverine MAILLET pour le travail de constitution du dossier C.O. 2011 et envoie un remerciement à Benjamin LOUCHE du Ministère pour ses précieux conseils et son accompagnement dans la préparation du dossier.

Côté Championnats du Monde 2012 à Marseille, l'équipe du Comité d'organisation fonctionne bien, Maryan BARTHELEMY et son équipe se démènent sur tous les fronts, Mme COSTE, joue la carte équipe avec ses relations régionales importantes qui nous apportent beaucoup. Le CD 13 s'occupe des actions départementales et nous espérons vivement une annonce conforme à notre attente par le Conseil Général 13 (reçue après la réunion). Le dossier avance donc bien, d'autant plus que notre demande de subvention CNDS de 230 000 € à obtenu la totalité demandée c'est-à-dire 230 000 € avec les félicitations du Directeur Général du CNDS pour la qualité du dossier lorsque je l'ai rencontré à Paris. Bravo à toutes celles et tous ceux qui ont monté ce dossier CNDS avec un grand merci à Claude AZEMA pour ses précieux conseils.

Vous avez donc toutes et tous travaillé comme d'habitude pour nos sports et pour leur progrès, c'est notre contrat.

Cette fois je suis très heureux de vous dire qu'aucun décès n'a été porté à ma connaissance.

Toutefois, je souhaite un prompt rétablissement à Christiane, l'épouse de notre ami Michel DESBOIS, qui nous a fait très peur il y a quelques semaines et qui accable un peu plus la famille de Michel qui n'est pas épargné épargnée par les malheurs. Si l'amitié peut alléger cette charge cher Michel saches que tu as la nôtre et en particulier la mienne sans détour. Enfin, avant de nous mettre au travail, j'excuse l'absence de Michel SIGNAIRE, retenu par le côté sportif de notre Fédération et l'absence ce matin, de Michel POGGI retenu professionnellement.

Bonne réunion à toutes et à tous dans la sérénité je l'espère.

## **II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITE DIRECTEUR :**

### **Précisions sur son contenu :**

- Page 3 : Un club ne peut être considéré comme dissous que s'il produit un arrêté de dissolution établi par la Préfecture. Il doit impérativement être transmis au Comité et en copie à la Fédération.
- Page 4 : Dans le cadre de la Coupe de France des clubs, des propositions de remboursements des frais de déplacements seront effectuées par le Trésorier au vu des disponibilités financières. La demande venait du club de Kehrorre par le biais du Comité et non directement du CD 29.
- Page 8 : la dotation des concours supra- nationaux est de 7000€ minimum + les engagements
- Page 10 : le paiement d'une amende dans l'hypothèse où le joueur ne présent pas son support lors du concours, est toujours en vigueur.
- Page 11 : Participation des étrangers. Maintien de la réglementation actuelle

*Compte tenu de ces précisions, le compte-rendu de la réunion du Comité Directeur d'avril 2011 est approuvé à l'unanimité.*

## **III. SITUATION FINANCIERE**

(Arrêté comptable au 31mai 2011 figure en annexe.)

La situation financière est normale à mi-exercice, nous sommes à jour pour le paiement de nos fournisseurs.

Le versement des acomptes s'est bien déroulé. Seuls les Comités de la Nièvre et de Loire Atlantique ne l'ont pas encore versé. (Chèque reçu le 07 juin du CD 44 et celui de Nièvre 16 juin 2011)

Tous les lecteurs ont été payés à la société Paragon. A ce jour, 37 Comités ont demandé leur reliquat de lecteurs. Ils seront remboursés dans les conditions fixées lors de la mise en place de l'opération. Un courrier leur sera envoyé attestant de la dette de la F.F.P.J.P. à leur égard.

La convention d'objectifs a été signée avec le Ministère des Sports. Elle est globalement constante ce qui relève quasiment de l'exploit étant donné que beaucoup de Fédérations ont vu leur subvention considérablement diminuer. Félicitations à M. PERONNET pour son travail sur ce sujet.

## AUGMENTATION DU TARIF DES LICENCES :

Le comité directeur s'est interrogé sur le prix très bas de la licence au départ de la Fédération vers les Comités Départementaux. En effet, en raison de la diminution du nombre de licenciés et de mutations, de la perte de bénévoles qui entraîne une perte conséquente de clubs, du besoin constant du développement de nos sports auprès du plus grand nombre, du développement de la pratique auprès de nos jeunes et des féminines, du développement des compétitions par clubs à tous les niveaux et devant l'insistance du Ministère des Sports, le Comité directeur propose d'augmenter le tarif des licences.

Une augmentation de 1.00 € serait une normalité au 1<sup>er</sup> Janvier 2012. Ne parlons pas de pourcentage d'augmentation, ni de conséquences du prix de la licence sur la baisse du nombre de nos adhérents. Ceci étant un faux débat puisque preuve est faite qu'avec un prix très bas en 2011 à 5.70 €, assurance comprise, le nombre de licencié continue de baisser.

Suite au travail fait pour donner les justifications de l'utilisation des montants récupérés de cette augmentation, un courrier du Président sera adressé prochainement avec toutes les explications nécessaires aux CD et Ligues.

Le Comité Directeur a donc proposé d'augmenter le tarif des licences comme suit :

- **2012 :** augmentation de 1.00 € (soit 0.80 € en plus des 0.20 € prévus) des licences seniors et juniors soit les tarifs suivants :  
Seniors et juniors : 6.70€ au lieu de 5.90 €  
Jeunes : 3.20€ au lieu de 3.00 € soit uniquement 0.20€ d'augmentation
- **2013 :** augmentation de 1.00 € des licences seniors et juniors soit 7.70€. Pas de changement pour les licences jeunes hors juniors soit 3.20€

Ces augmentations devront faire l'objet d'un vote lors du prochain congrès. Le retour du courrier du Président Fédéral par les Comités Départementaux et les Ligues donnera la tendance et une décision ferme sera prise pour 2012 lors des réunions du Comité directeur et Conseil des Ligues en septembre prochain.

Le détail de l'affectation des sommes ainsi dégagées concernera:

- Création d'emplois techniques pour la pratique sportive
- Développement de la pratique sportive jeune en milieu scolaire
- Développement de la pratique sportive féminine
- Application des souhaits du Ministère des Sports
- Développement de la pratique sportive chez les handicapés
- Développement des CNC - Senior - Féminin - Jeunes
- Développement de la Coupe de France
- Développement de la communication
- Développement du fonctionnement des instances fédérales
- Développement du secteur Médical
- La prévention médicale et le suivi de nos licenciés
- La promotion médiatique de nos sports
- Aide à l'organisation des Championnats de France et à la sécurité

Le montant des affiliations club est maintenu à 10.00 €. Par contre l'affiliation des Comités sera revue par le Comité Directeur, le prix actuel étant dérisoire.

A compter de 2012, **TOUTES les mutations seront payantes** sauf les cas suivants :

- Mutation dans le département suite à la dissolution d'un club dûment justifié par l'arrêté préfectoral.
- Mutations des Benjamins, Minimes et Cadets

Ainsi par exemple, en cas de non prise de licence pendant une année, en cas de mise en sommeil d'un club, la mutation sera due.

Rappel : **les DOM/TOM payent leurs licences** et bénéficient comme les autres Comités métropolitains de remboursements pour leurs déplacements sur les sites des Championnats de France.

Comme nous le demande le Ministère des Sports, une aide leur est accordée en facturant les licences à 3.00 € en 2011 et 3.20 € en 2012. L'aide est donc la différence entre le prix de la licence de la métropole et celui fixé pour les DOM TOM.

La Fédération maintient son aide financière qui représente environ 16 000€ par an.

A noter que la **Protection juridique passera dès 2012 de 0.04 € à 0.05 €** afin de pallier l'augmentation des primes d'assurances.

Il sera étudié la possibilité de réévaluer au bilan la valeur financière du siège de la Fédération à Marseille.

#### **IV. CHAMPIONNATS DE FRANCE:**

##### **A. Championnats 2011 :**

Il manque encore certains B.A.T. des programmes et d'affiches ainsi que les budgets des manifestations.

Il est rappelé que la subvention allouée de 3 000€ ne sera versée qu'à l'issue du Comité Directeur de septembre après avoir dressé le bilan du Championnat.

Représenteront, le Président Fédéral, à l'occasion de la réception du vendredi soir, veille des Championnats, le Président étant présent dès le lendemain matin ou arrivant tard le soir même.

BRIVE : C. STIRMEL  
GRUISSAN : P. COMBES  
SOUSTONS : A. PLACON  
STRASBOURG : J. THERON

La réglementation relative aux équipes forfaits a été rappelée. En effet, si la justification donnée n'est pas retenue par le Comité Directeur, l'équipe sera supprimée l'année suivante. Tel sera le cas pour l'équipe triplette au Jeu Provençal du Comité de La Réunion.

L'enregistrement des équipes qualifiées est beaucoup trop tardif. Cela pose notamment des grosses difficultés pour la mise en place des paris en ligne. Il appartient aux Comités d'enregistrer les équipes sur Geslico. Or nous constatons que certains jouent le qualificatif moins de 8 jours avant le Championnat de France. Dès lors, le Comité Directeur décide **d'instaurer une date limite d'enregistrement des équipes : 15 jours avant la date du Championnat de France.** Passé ce délai, les équipes seront considérées comme forfaits.

##### **B. Années suivantes :**

###### **2012**

Doublette Féminin	9 et 10 juin	Beaucaire (30) Attente du dossier
Individuel Seniors	9 et 10 juin	Beaucaire (30) Attente du dossier
Triplette Jeu Provençal	15 au 17 juin	Tournefeuille (31)
Doublette masculin	23 et 24 juin	Guéret (23)
Triplette seniors et Promotion	30 juin et 1 <sup>er</sup> juillet	CD 42 Attente du dossier
Doublette Mixte	14 et 15 juillet	Espalion (12)
Doublette Jeu Provençal	24 au 26 août	Frontignan (34)
Triplette Jeunes	25 et 26 août	Nevers (58) Attente du dossier
Triplette Féminin	8 et 9 septembre	Pau (64)
Triplette Vétérans	22 et 23 septembre	Anduze (30)

## **2013**

Les candidatures sont les suivantes sachant qu'aucun dossier n'a été transmis : Beaucaire (30) pour le Triplette Féminin et Doublette Provençal – Vauvert (30) pour le Triplette Provençal – Trignac (44) pour le Doublette Mixte - Sassenage (38) pour le Doublette masculin et Castelnaudary (11) pour le Triplette Vétérans.

La difficulté pour trouver des organisateurs de Championnats de France dû très souvent aux difficultés de financement, à la diminution du nombre de bénévoles disponibles dans les Comités et l'insistance des municipalités sur des dates non désirées par la FFPJP, laisse le Comité directeur s'interroger sur l'avenir de certains Championnats annexes tous les ans.

### **PARIS EN LIGNE :**

Les paris en ligne seront mis en place sur les Championnats de France Individuel à Brive et Triplette masculins à Soustons, la Coupe de France des clubs ainsi que sur les Masters de Pétanque et Trophée des Villes.

Tous les délégués accompagnant les équipes devront remplir un document et le déposer à l'accueil en même temps que les licences. Le délégué attestera être informé du dispositif mis en place par la F.F.P.J.P. notamment de l'interdiction formelle d'enregistrer des paris sportifs dans l'enceinte de la compétition et avoir communiqué les informations aux joueurs de son équipe.

Pour parier, il suffit d'enregistrer son pari sur le site internet [www.paris365.fr](http://www.paris365.fr) (depuis ont été signés des contrats avec France-pari et Joa oneline). Parmi les offres de paris, les internautes pourront miser sur les finalistes et le vainqueur du Championnat de France ou encore sur les joueurs qui atteindront les 1/8 de finales, les 1/4 de finales, les 1/2 finales.

### **C. CATEGORISATION & CHAMPIONNAT DE FRANCE PROMOTION 2012 :**

La classification des joueurs a été définie (**voir document annexe CATEGORISATION**).

Lecture a été donnée des courriers adressés par le Comité de la Charente et la Ligue Ile de France.

La volonté de laisser la possibilité aux joueurs « Promotions » de participer aux qualificatifs des deux Championnats est confirmée.

Le qualificatif triplette toutes catégories devra avoir lieu avant le qualificatif Promotion. Mais dès que le joueur est qualifié à l'un, il ne pourra pas faire l'autre étant donné que les qualificatifs de Ligue toutes catégories et Promotion ainsi que les Championnats de France auront lieu les mêmes jours.

### **V. D.T.N**

La convention d'objectifs avec le Ministère des Sports a été signée le 26 mai dernier. Pour la 3<sup>ème</sup> année de présentation du dossier, nos interlocuteurs nous confirment la qualité du dossier présenté et de la bonne tenue des comptes de la Fédération. Cela a facilité les négociations et permis d'augmenter le montant de la subvention avec 170 770 € contre seulement 163 000€ en 2010 et tout ceci pour des actions à hauteur de 388 000€. Il faut que nous développons le secteur médical qui est le seul élément faisant l'objet de fonds dédiés.

En effet, le Ministère nous a demandé d'améliorer son fonctionnement. Il est nécessaire de bien différencier les missions. Il faut recruter deux médecins et répartir les tâches.

Le Comité Directeur a décidé de remplacer le médecin coordonnateur chargé du suivi médical réglementaire. Il sera différent du médecin des Equipes de France.

Une enquête a été envoyée à tous les Comités relatives aux actions en direction du scolaire et du handicap. De trop nombreux départements n'ont pas encore répondu.

En ce qui concerne les **Championnats de France Jeunes**, il a été confirmé qu'il s'agira de Championnats à 96 équipes par catégorie pour 2012 et que le cheminement est bien le suivant : qualification départementale pour accès au Régional. **Toutes les équipes qualifiées seront issues des Championnats de Ligue.**

Une relance sera faite pour la simulation des « quotas » car seulement 4 Ligues ont répondu à la 1<sup>ère</sup> enquête.

Les règlements et feuilles des matchs des Championnats Nationaux des Clubs Féminins, Cadets/Juniors et Benjamins/Minimes ont été validés. Ils sont disponibles sur le nouveau portail fédéral accessible à tous : <http://www.portail-ffpjp.fr>

Une réunion est prévue au mois de juin (programmée le 20 juin au siège de l'U.S.E.P. à Paris) pour mettre en place la future convention entre la F.F.P.J.P. et l'U.S.E.P. Elle sera ensuite signée dans les meilleurs délais entre les deux Présidents de ces entités.

La convention avec l'U.N.S.S sera également relancée pour une mise à jour.

Des contacts ont été renouvelés avec la Fédération du Sport en Entreprise afin de développer nos relations.

Une étude est en cours de réalisation afin de pouvoir proposer un kit destiné notamment aux animations en milieu scolaire. Des devis ont été demandés afin d'acheter des boules pour les jeunes. Une première proposition a été envoyée à la Fédération.

Une plaquette de communication émanant de la Fédération Sports Boules. De forme circulaire elle contient des fiches détachables et un CD de présentation de la discipline. Des devis seront demandés par la F.F.P.J.P. pour réaliser pour la F.F.P.J.P. un outil de communication similaire.

Etant donné la diminution sensible du nombre de participants aux qualificatifs, il sera envisagé, chez les jeunes, le retour à 3 années d'âges par catégories. Des échanges auront lieu lors du Championnat de France Jeunes à Beaucaire et une décision sera prise lors du prochain Comité Directeur.

Il a été rappelé que tous les membres des Equipes de France doivent avoir une attitude irréprochable même lorsqu'ils ne sont pas en sélection. Un recadrage a été effectué lors des invitations.

Un nouveau site web vient d'être créé [www.petanqueducnaute.net](http://www.petanqueducnaute.net), C'est un forum d'échanges des éducateurs. Toutes leurs publications seront adressées en amont à la D.T.N afin de contrôler les informations véhiculées.

Des formations internationales ont été dispensées:

Chine : la formation commune avec la Fédération de Sports Boules a été un véritable succès. Un rapport complet a été mis en ligne sur notre site Internet.

Ukraine : une délégation s'est déplacée pour aider à la création et au développement de la Fédération. Sous l'impulsion de Claude AZEMA, cette délégation était composée de MM. COSTES, CERVANTES et DUBOIS.

## **VI. DIVERS**

La réglementation, relative aux remplacements a été de nouveau rappelée. Dans tous les cas, ils ne sont pas admis même dans l'hypothèse d'un décès ou d'une hospitalisation.

Si le remplacement de l'équipe doit avoir lieu, il faut le faire remplacer obligatoirement dans la suite du classement. Il s'entend par : le finaliste puis le demi-finaliste ayant perdu contre le vainqueur puis l'autre demi - finaliste.

A défaut, l'équipe est forfait, on ne descendra pas jusqu'aux ¼ de finalistes.

Le maintien des Masters Jeunes de Pétanque a été discuté. Il a été décidé de les maintenir tels qu'ils existent actuellement pour cette année. Par contre en 2012, il n'y aura pas de finale et il faudra éviter le caractère compétitif de ces rassemblements.

La Fédération participera cette année financièrement et fournira des lots pour les jeunes.

Plusieurs réunions du Comité d'organisation des Championnats du Monde 2012 ont déjà eu lieu afin notamment d'avancer sur la mise en place des actions de promotions qui auront lieu en amont de la compétition.

Ont été accordées par les participations financières des collectivités suivantes : Mairie de Marseille, Conseil Général (reçue le lundi suivant) et C.N.D.S à hauteur des sommes demandées.

Il ne reste plus que la réponse du Conseil Régional qui est en bonne voie.

L'affiche du Championnat a été arrêtée ainsi que le logo. Ils seront utilisés pour toute la communication.

L'utilisation des licences temporaires est maintenue. Elles seront facturées comme l'an passé à 10 €. Néanmoins, une réflexion a été entreprise pour proposer des modifications à cette pratique.

En ce qui concerne les équipements sportifs, sont en cours, la finalisation du Règlement et la Notice d'Impact. Un rendez-vous sera pris au ministère pour préparer ces documents avant d'être soumis pour validation par le C.E.R.F.E.S.

Une campagne de sensibilisation et de prévention de l'alcoolisme est en cours de réalisation.

L'affichette a été présentée au Comité Directeur sur le thème : « Pointons la santé ! ». L'impression est en cours. La campagne débutera pour le Championnat de France Triplette Senior à Soustons.

La F.I.P.J.P. a agréé lors de sa dernière réunion du Comité Exécutif un cercle pliable. Sa commercialisation a été proposée à la SAOS PROMO-PETANQUE. Ces cercles acceptés en compétition conformément au Règlement de Jeu présenteront une inscription « agréé F.I.P.J.P. ».

Des boules de marque UNIBLOC ont été refusées sur des concours car le label gravé sur celles-ci, **ETR**, ne correspondait pas en tous points à celui qui figure sur le document *label des boules* transmis par la F.I.P.J.P.

Il a été rappelé que la F.F.P.J.P. n'intervenait pas dans le processus d'homologation et que seule la Fédération Internationale était compétente. Cette dernière agréée des boules et non une marque.

Il sera demandé à la F.I.P.J.P. de préciser le label de ces boules de marque UNIBLOC. Ensuite, ne seront acceptées que les boules qui auront un label absolument identique.

En attendant, nous nous en tenons strictement aux informations figurant sur le document officiel de la Fédération Internationale.

France 5 réalisera un reportage sur les Ecoles de Pétanque dans un club des Hauts de Seine. Il sera diffusé en septembre.

Il est demandé à tous les Comités de mettre à jour les fichiers adresses de leurs clubs sur Geslico. En effet, lors des envois postaux réalisées par la Fédération ou ses partenaires, de trop nombreux retours ont été constatés (N'habite pas à l'adresse indiquée, adresse incomplète, etc...)

#### Discipline :

- La Réunion : la commission départementale de discipline s'est déclarée incompétente en renvoyant une affaire à la Fédération. Il est indispensable que les textes soient scrupuleusement respectés. L'engagement des poursuites n'a pas été réalisé. Les délais sont désormais dépassés.
- CD 31 : un courrier a été reçu de la part de M. DAM. Il dénonce le non renouvellement de sa licence. Cette affaire devra être traitée par le Comité Départemental.

- CD 83 : la FFPJP a déclaré appel des décisions rendues par le Tribunal Administratif dans les affaires l'opposant à MM. ABGUILLERM et MATRAGLIA. En effet, aucune saisine préalable du CNOSF n'a été effectuée conformément au Code du Sport.
- CD 82 : Suite à la décision prise par le Comité Départemental à l'encontre de M. LAGARDE, ce dernier a assigné la Fédération auprès du Tribunal Administratif. Un avocat a été désigné pour cette affaire.

Courriers reçus :

- L'examen d'arbitre de Ligue d'Antilles-Guyane a été contesté. En effet, il se déroule en avril avec les mêmes sujets alors même que l'examen d'arbitre national a lieu en janvier. Aucun élément ne permet de prouver une quelconque tricherie. Quoiqu'il en soit, les notes obtenues par les candidats étant insuffisantes (au Jeu Provençal), ils ne sont donc pas admis.  
A compter de 2012, cet examen devra avoir lieu en même temps que celui de métropole.
- Guadeloupe : La demande de modification des dates de période des mutations a été refusée par le Comité Directeur.
- M. OTTAVIANI : souhaite avoir le compte rendu du dernier Comité Directeur et les statuts de son département. Tous ces documents sont disponibles sur simple demande auprès de son Comité Départemental.
- La démission de Mme ROUX Micheline de son poste de Secrétaire Générale de la Ligue Languedoc-Roussillon a été portée à la connaissance du Comité Directeur.
- CD 79 : il a été rappelé que les qualificatifs Triplettes Promotion et Triplettes toutes catégories ne devaient pas avoir lieu en même temps. Les frais afférents aux déplacements de ces équipes incombent toujours aux Comités Départementaux.  
En ce qui concerne sa demande relative aux Championnats jeunes, la D.T.N apportera une réponse.
- CD10 : Suite à la motion de défiance déposée, une Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu le 7 juillet prochain en présence de MM. COSTE et GRANDE.

**VII. PROCHAINES REUNIONS 2011 :**

Comité Directeur et Conseil National : modification de la date soit les 23, 24 et 25 septembre à SAINT-YRIEIX (Charente)  
Comité Directeur : 18, 19 et 20 novembre

Le Secrétaire Général de la F.F.P.J.P.

Le Président de la F.F.P.J.P.



Antoine JUAN



Alain CANTARUTTI

ANNEXE 1 et 2 : Compte de résultat et Bilan de la F.F.P.J.P.  
ANNEXE 3 : CATEGORISATION  
ANNEXE 4 : Cahier des charges NATIONAUX & INTERNATIONAUX